



Reunion concernant la préparation et le début du marché d'entretien tranche 6B

*Réunion du 8 février 2017 à 13h30 dans les locaux du SIVB à Agnetz,
en présence de :*

SIVB	M. Le Corre Erwan	Technicien	sivbreche@gmail.com
	M. Minnebo Maxime	Assistant technicien	
Jardins de Valeuse	M. Deshayes Willy	Conducteurs des travaux	willy.deshayes@wanadoo.fr

*Les observations sont à formuler sous une semaine après diffusion, le document sera alors considéré
comme définitif.*

Dernière mise à jour du présent compte-rendu le 09/02/2017 à 16h.

Organisation des travaux

Equipe terrain

L'équipe de terrain mobilisée sera composée de 3 à 6 agents selon les secteurs concernés. Le conducteur des travaux se rendra régulièrement en repérage sur le territoire de la vallée concerné par la tranche d'entretien.

L'équipe travaillera 8h par jour, à hauteur de 4 jours par semaines entre 9h et 17h.

Le marché commence par le ru de la Garde et le premier rendez-vous est fixé dans la rue Benoit, à Agnetz, le mardi 28 février à 8h30. Il continuera avec le ru des Ecoillaux, puis l'abattage de peupliers au niveau de la Brèche dans le marais de Clermont. La Brèche à Wariville sera l'étape suivante

La majeure partie des sites concernés par le marché et leurs accès ont été repéré géographiquement sur cartes et les cartes ont été transmises.

Suivi des opérations

Réunion de chantier

Une réunion de chantier est organisée toutes les 2 semaines. Seront conviés à cette réunion les représentants du SIVB et des Jardins de Valeuse, ainsi que les délégués communaux au SIVB des communes concernées par les travaux et les différents partenaires que sont l'Agence Française de la Biodiversité et les financeurs Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départementale de l'Oise et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne.

A l'issue de ces réunions, un compte rendu sera rédigé par le SIVB, complété si nécessaire par un OS transmis aux Jardins de Valeuse dans un délai d'une semaine

La prochaine réunion a été fixée au mardi 14 mars à 13h30 dans les locaux du Syndicat.

Travaux d'entretien

Les riverains, notamment dans les propriétés closes ou pour les accès, doivent être avertis personnellement lors d'un passage d'entretien, bien que cette intervention s'inscrit dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Générale.

Des avis seront déposés en boîtes à lettres et les riverains prévenus si rencontrés.

Une note d'information est également affichée dans les mairies.

Le travail de fond consiste en la réalisation des travaux d'entretien (Brèche et affluents) de la tranche 6 du programme d'entretien du SIVB.

Les arbres à abattre seront préalablement marqués par le SIVB. Un trait orange simple indiquera les arbres de diamètres inférieurs à couper, une croix orange indiquera les arbres de plus de 35 centimètres de diamètres. Le marquage bleu indiquera l'emplacement souhaité des déflecteurs rustiques, sous-entendus des renforcements de bois déjà préexistants dans la rivière ou la mise à l'eau de bois mort en vue de diversifier le milieu.

Matériel

Un panneau mobile mentionnant les travaux suivra l'équipe de terrain secteurs par secteurs lors des interventions.

Les Jardins de Valeuse confirme utiliser de l'huile biologique et s'engage à désinfecter les chaînes de tronçonneuse chaque jour.

Facturation

Les prestations font l'objet d'une facturation détaillée manière régulière, sur la base des opérations effectuées et des prix unitaires :

- nombre de mètres linéaires entretenus
- nombre d'opérations réalisées suite aux ordres de service.

Suivi administratif

La notification du marché, accompagnée des pièces du marché validées, ont été transmises aux Jardins de Valeuse et signées le 26 Janvier 2016.

Un premier Ordre de Service (OS1) a été produit le 26 janvier concernant l'abattage de 6 arbres sur la commune de Villers St Paul en amont et aval du moulin de la moulinière ainsi que le retrait de 5 arbres sur le même secteur. Le service a été rendu à cette même date.

L'OS 2 concernant le ru de la Garde et le ru des Ecoyllaux sera prochainement transmis.

Travaux réalisés

Le service rendu sur la commune de Villers St Paul concernait trois opérations. La première opération consistait à abattre 4 marronniers, 2 frênes et 1 chêne répartis sur un linéaire de 200 mètres en amont du moulin de la moulinière. La seconde consistait au retrait de 2 marronniers tombés dans la brèche obstruant l'écoulement de la rivière dans le même secteur. Un dernier marronnier a été retiré en aval de la voie ferrée, peu avant la confluence de la Brèche avec l'Oise.



Photo 1 & 2 : Avant/Après retrait du marronnier en aval de la voie ferrée



Photo 3 & 4 : Avant/Après abattage d'un marronnier en amont de la Moulinière



Photo 5 & 6 : Avant/Après retrait d'un embâcle en amont de la Moulinière